

COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL du 25 novembre 2022

Le 25 novembre 2022 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis.

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Sylvie PREVOST (suppléante).
Châtenoy : Christiane JACQUINOT (titulaire), Gérard BEAUDOIN (suppléant).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Clément DAVID (titulaire), Françoise HEBERT (suppléante).
Châtenoy : Christophe AQUEVILLO (titulaire), Dominique BLONDEAU (suppléant).
Combreux : Christian GASNIER (titulaire), Pierre BREMOND (titulaire), Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant).

Pouvoir : Christophe AQUEVILLO (titulaire) à Christiane JACQUINOT (titulaire).

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Christiane JACQUINOT est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24.05.2022

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 24.05.2022 qui est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

A la suite de l'étude diagnostic et du schéma directeur du système d'alimentation en eau potable du SIAEP, une consultation concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable en remplacement de l'actuelle devenue obsolète, selon les conclusions de l'étude diagnostique réalisée en 2020/2021, a été lancée sur la plateforme AWS.

Trois bureaux d'études ont répondu, à savoir IRH Ingénieur Conseil, SAS IMPULSE, SAFEGE.

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **Décide** de retenir l'offre de la société IRH Ingénieur Conseil, 803 Bd Duhamel du Monceau, ZAC du Moulin, 45166 OLIVET CEDEX, pour un montant de 30.050 € H.T. (soit 36.060 € TTC).
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier et à la poursuite des opérations.

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AESN

A la suite de l'approbation du choix de l'entreprise IRH Ingénieur Conseil, 803 boulevard Duhamel du Monceau – 45160 OLIVET, en qualité de bureau d'études pour exécuter la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable en remplacement de l'actuelle devenue obsolète, selon les conclusions de l'étude diagnostique réalisée en 2020/2021 pour un montant H.T. de 30.050 € (soit 36.060 € TTC).

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au montant maximum, pour réaliser ces travaux,
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier et à la poursuite des opérations.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Suite à l'approbation du choix de l'entreprise IRH Ingénieur Conseil, 803 boulevard Duhamel du Monceau – 45160 OLIVET, en qualité de bureau d'études pour exécuter la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable en remplacement de l'actuelle devenue obsolète, selon les conclusions de l'étude diagnostique réalisée en 2020/2021 pour un montant H.T. de 30.050 € (soit 36.060 € TTC).

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **Sollicite** l'aide du Département du Loiret au titre de la DETR au montant maximum, pour réaliser ces travaux,
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier et à la poursuite des opérations.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget du SIAEP. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant la demande du Trésor Public d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant de 3.667,09 €.
- **Décide** l'inscription des crédits budgétaires correspondants,
- **Autorise** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DU SIAEP SURY-CHATENOY-COMBREUX

Le Président expose que le crédit nécessaire n'ayant pas été inscrit sur la ligne budgétaire, section fonctionnement, chapitre 67- article 6541, créances admises en non-valeur, lors du vote du Budget Primitif 2022, il est nécessaire de procéder à un réajustement.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, **décide** les modifications suivantes :

Sens	Imputation	Libellé	BP 2022	DM	BP 2022 + DM
D	<u>011</u> 61528	Entretien et réparations autres	288 367,23 €	-2 700,00 €	+285 867,23 €
D	<u>65</u> 6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	+ 2.700,00 €	+ 3700,00 €

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- DMS : Le Président informera Christiane Jacquinot lors des interventions DMS.
- Statuts : Un projet de modification des statuts sera proposé au prochain conseil syndical par Christiane Jacquinot.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 20 h 00.

Sury-aux-Bois	
Jacques LEMERCIER Président	Clément DAVID Titulaire
Sylvie PREVOST Suppléante	Françoise HEBERT Suppléant
Châtenoy	
Christophe AQUEVILLO Titulaire	Christiane JACQUINOT Titulaire
Gérard BEAUDOIN Suppléant	Dominique BLONDEAU Suppléant
Combreux	
Pierre BREMOND Titulaire	Christian GASNIER Titulaire
Philibert de la ROCHEFOUCAULD Suppléant	